

Plainte au pénal contre le vaccin anti-A/H1N1

P.8 **106 citoyens** portent plainte pour corruption, visant la vaccination anti-grippe pandémique.

Santé / Le parquet de Bruxelles est saisi

Vaccin anti-grippe : une plainte pénale

Le procureur du roi de Bruxelles, Bruno Bulthé, est saisi d'une plainte pour corruption et coalition de fonctionnaires, dans la foulée de la campagne de vaccination contre la grippe pandémique. Elle vise, sans les nommer, les experts qui ont incité le gouvernement à acquérir des doses massives de vaccin contre la grippe A/H1N1.

La plainte est déposée par 106 citoyens, dont les animateurs de l'association Initiative citoyenne, qui avait lancé plusieurs procédures civiles, sans succès, la Justice considérant qu'elle n'avait pas intérêt à agir.

Des éléments neufs, comme la divulgation, dans nos colonnes (*Le Soir* du 6 mai), du contrat d'achat de vaccins passé par l'Etat et GSK, ont incité les opposants à franchir le cap du dépôt de plainte pénale... « Sans velléité de règlements de comptes à l'égard de quelque pouvoir, commente l'avocat des plaignants, Georges-Henri Beauthier, mais avec le souci de mettre un coup

d'arrêt à ce marketing médical et éviter qu'en septembre, les vaccins qui n'ont pu être écoulés, le soient avec le même manque de transparence »...

La plainte prend appui sur le rapport adopté, ce 24 juin, par l'assemblée du Conseil de l'Europe qui dénonce le rôle des lobbies et des experts sous influence de l'industrie pharmaceutique, au sein de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)...

« Ce qui est vrai à l'OMS l'est peut-être aussi chez nous, insiste M^e Beauthier : Comme les autorités belges refusent de révéler le nom des experts, seul un juge d'instruction est armé pour vérifier dans quelle mesure ces professionnels du ministère de la Santé, de l'Agence des médicaments et du Comité interministériel Influenza ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts. Il s'agit de constater, en somme, s'ils n'ont pas favorisé certaines décisions alors qu'ils y trouvaient un intérêt illicite ». ■

RICARDO GUTIÉRREZ